Annexes de l'Appel à projet 2023 (AAP) du Contrat de Ville de l'Auxerrois

Vous trouverez en annexes de l'AAP 2023 les documents suivants :

1) Notice de l'Appel à Projet 2023 ;

2) Guide synthétique actualisé pour remplir les documents administratifs demandés ;

3) le dossier de demande de subvention cerfa type, valable pour tous porteurs de projets (public ou privé) ;

4) le bilan intermédiaire d'une action contrat de ville non terminée qui demande à être renouvelée **à compléter** ;

5) *le dépôt du dossier sur la plateforme Dauphin ;*

6) *la charte de respect des valeurs de la République* des services de l'État à signer ;

7) le guide de la plateforme régionale **en cas d'obtention de la subvention région** notifiée par courrier au titre du contrat de ville.

8) le compte-rendu financier de l'action **une fois l'action financée terminée.** Ce dernier est à remettre avant le 30 juin de l'année N+1 de l'action.